



Communiqué de presse du 26.10.2018

Argovie, les Grisons, Schwyz et le Valais élus au Conseil des hautes écoles

Soleure, le 26 octobre 2018. Lors de leur assemblée annuelle des 25 et 26 octobre 2018, les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ont élu les cantons d'Argovie, des Grisons, de Schwyz et du Valais au Conseil des hautes écoles pour une durée de quatre ans (2019-2022). Le canton de Bâle-Campagne a aussi été proposé comme candidat.

La Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), instituée en 2015, est l'organe politique suprême des hautes écoles suisses. Elle siège en Conférence plénière ou en Conseil des hautes écoles. Ce dernier se compose du Conseiller fédéral compétent et de quatorze cantons qui, selon l'art. 6 de l'accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles), se répartissent comme suit: les dix cantons qui avaient adhéré à l'ancien concordat intercantonal de coordination universitaire du 9 décembre 1999 (BE, BS, FR, GE, LU, NE, SG, TI, VD, ZH) et quatre cantons élus parmi les cantons restants. Actuellement (c'est-à-dire pour la période 2015-2018), les cantons d'Argovie, des Grisons, de Schwyz et du Valais siègent au Conseil des hautes écoles; le canton du Valais a remplacé fin 2015 le canton du Jura. Le canton de Bâle-Campagne assiste aux séances en tant qu'hôte permanent (sans droit de vote).

Pour la nouvelle élection, les conférences régionales de la CDIP avaient proposé cinq cantons. Le canton des Grisons avait été proposé par la Erziehungsdirektoren-Konferenz der Ostschweizer Kantone (EDK-Ost), le canton de Schwyz par la Bildungsdirektoren-Konferenz Zentralschweiz (BKZ) et le canton du Valais par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). La Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz (NW EDK) avait proposé deux cantons: Argovie et Bâle-Campagne.

Le Conseil des hautes écoles traite des affaires qui concernent les tâches des collectivités responsables d'une haute école, notamment l'édiction des dispositions portant sur les cycles d'études et le passage d'un cycle à l'autre, la mobilité ou encore l'accréditation.

D'autres décisions de l'assemblée annuelle des 25 et 26 octobre 2018 seront communiquées dès la semaine prochaine ainsi que dans l'infolettre éducation.ch de la CDIP qui paraîtra début novembre.

[> S'abonner à éducation.ch](#)

Editeur:

Service de presse du Secrétariat général de la CDIP
+41 (0)31 309 51 11